# Gagnez de l’argent en sauvant le climat ! La Métropole s’associe à l’application Klaxit pour promouvoir le covoiturage

Expérimenté depuis 1 an auprès des entreprises du territoire, la Métropole s’associe à Klaxit pour ouvrir l’application au grand public à partir du 13 septembre et encourager le covoiturage domicile-travail sur l’agglomération. L’idée est simple : gagner de l’argent, au quotidien, en covoiturant ! Une solution novatrice qui ne présente que des avantages : économiques, écologiques, pratiques, et qui s’avère, de surcroit, plus conviviale !

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie et Cyrille Moreau, Vice-Président de la Métropole en charge des transports, des mobilités d’avenir et des modes actifs de déplacement : « Pour proposer une alternative à l’autosolisme et inciter à la mutualisation des trajets sur le territoire, la Métropole a choisi de s’associer avec Klaxit, leader européen du covoiturage domicile-travail. Ainsi pour chaque kilomètre parcouru, le conducteur est rémunéré et le trajet est gratuit pour le covoituré : un concept gagnant-gagnant, pour le porte-monnaie et pour la planète ! »

L'application est accessible à tous et disponible gratuitement sur Iphone et Android. Toute personne peut bénéficier du service, à partir du 13 septembre, à condition de réaliser un trajet au départ ou à l’arrivée du territoire de la Métropole. Ce service excède donc les limites de la Métropole et couvre ainsi la totalité du territoire de l’aire urbaine. Grâce à un algorithme de mise en relation, les covoitureurs peuvent entrer en contact via la messagerie instantanée et organiser leur covoiturage.

Dans le cadre de l’expérimentation et jusqu’en décembre 2021 seulement, l’indemnisation des conducteurs est prise en charge par la Métropole pour l’ensemble des trajets de covoiturage réalisés sur le territoire via l’application. Ainsi, le conducteur bénéficie d’une rémunération à chaque trajet réalisé et c’est gratuit pour le ou les passagers qui covoiturent avec lui. Le conducteur reçoit un forfait de 2€ pour un trajet de moins de 20 km et par passager et un forfait de 2€ + 0.10€/km et par passager pour un trajet compris entre 20 et 40 km, plafonné à 4€.